Le Syndicat Départemental d'Énergie 35 RECRUTE

Un·e stagiaire « Elaboration de la charte de l'agrivoltaisme durable du SDE35 »

Etudiant.e Ingénieur.e agro ou équivalent
(Stage 6 mois du 01/02 ou 01/03/2024 au 31/07 ou 31/08/2024)

Présentation du SDE 35

Créé en 1964, le Syndicat départemental d'Energie (SDE35) est un syndicat mixte chargé de l'organisation du service public de distribution de l'énergie électrique. Il est propriétaire du réseau électrique pour le compte des communes du département et il intervient également dans la gestion de l'éclairage public, le développement des réseaux de gaz naturel en milieu rural, le développement de la mobilité durable (électrique, gaz et hydrogène) et des énergies renouvelables. La création en 2018 d'Energ'iV, sa filiale 100% énergies renouvelables est venue renforcer l'engagement du SDE35 dans la transition énergétique.

Missions du stage

Rattaché·e à la Direction Générale, il·elle sera chargé.e d'accompagner les services et élus du SDE35 et d'Energ'iV dans la définition de leur stratégie de développement de l'agrivoltaisme en Ille et Vilaine.

Sur le modèle de la charte de la méthanisation durable du SDE35, qui a défini en 2022 le cadre de référence et d'analyse de l'intervention d'Energ'iV en matière de méthanisation, le stage devra permettre aux élus du Comité Syndical du SDE35 de préciser leur positionnement en matière d'agrivoltaisme.

A ce jour, malgré quelques sollicitations de développeurs, Energ'iV n'intervient pas dans le (co)développement de centrales solaires sur terrain agricole, mais uniquement sur des terrains artificialisés (toiture, parking) ou dégradés (sites d'enfouissement de déchets, anciennes mines et carrières …)

Au-delà des principes fixés par la loi, et à partir de cas concrets de projets situés en Ille et Vilaine et d'entretiens avec des acteurs locaux (élus locaux, profession agricole, développeurs), le stage devra aboutir à définir un cadre de référence et d'analyse de projets agrivoltaïque fixant les futures modalités d'intervention d'Energ'iV en matière d'agrivoltaisme.

Profil

- Niveau BAC+4/5 dans le domaine de l'environnement, l'agronomie, l'énergie
- Qualités relationnelles, sens du travail en équipe et du service public ;
- Attrait pour les domaines techniques et la transition énergétique ;
- Sens de l'organisation, rigueur, méthode et disponibilité, sens de l'écoute ;

Conditions d'exercice

- 1 607 h annuelles - horaires modulables - télétravail possible (jusqu'à 3 jours par semaine)
- Chèques déjeuner et restaurant sur place
- Indemnité de stage.

Lettre de motivation, CV à transmettre dans les meilleurs délais à :
Monsieur le Directeur du Syndicat Départemental d'Énergie 35 - Par mail : d.clausse@sde35.fr

Pour tous renseignements : David CLAUSSE – DG – Tél. : 02 99 23 98 43 – d.clausse@sde35.fr